

@ DIGITAL CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 8 rue Lana Leku, Zone Lana

64210 ARBONNE

894 493 386 RCS BAYONNE

PROCES VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le vingt-quatre septembre,
à quatorze heures,

les associés de la société @DIGITAL CONSULTING, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Grégory PAILLASSAR préside la séance en sa qualité de Président de la société détenant la majorité des actions et droits de vote.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'autorisation de domiciliation du nouveau siège social ;
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modification de l'objet social de la société ;
- Modification corrélative des statuts ;

AB GP

- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 8 au 9 rue Lana Leku, Zone Lana à ARBONNE (64210) à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale vote la modification de l'objet social de la société afin d'étendre son activité aux missions de gestion administrative d'entreprise, conseil en affaire et gestion d'entreprise, domiciliation d'entreprise que la société souhaiterait développer à long terme.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier les articles 2 et 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La prestation de services, le conseil, la conception, l'installation, la maintenance, la formation dans le domaine de l'informatique (programmation, réseaux, digitalisation, équipement, logiciels, ingénierie...) ;
 - La gestion administrative d'entreprise ;
 - Le conseil en affaire et gestion d'entreprise ;
 - La domiciliation d'entreprise ; »
- (...).

Le reste de l'article est inchangé.

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé à ARBONNE (64210) 9 rue Lana Leku, Z.A. Lana.

M AP

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés. »

Les articles 29, 30 et 31 relatifs aux formalités constitutives de la société n'ayant plus lieu d'être, sont supprimés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

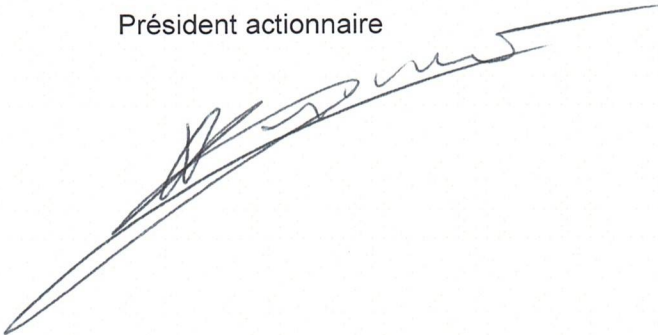
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires et le Président.

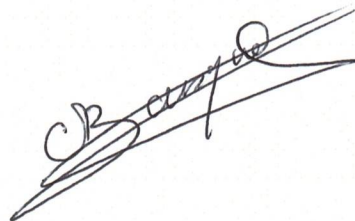
M. Grégory PAILLASSAR

Président actionnaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form the name 'Grégory Paillassar'.

Mme Magali BOUSQUET

Actionnaire

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'M' and 'B' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.